



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale  
de la recherche  
et de l'innovation

Paris, le 14/11/2017

Service de l'innovation,  
du transfert de technologie  
et de l'action régionale

Département des politiques  
d'incitation à la R&D

**DÉCISION D'AGRÉMENT**  
**(Dépenses d'innovation)**

1 rue Descartes  
75231 Paris Cedex 05

[www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au 6° du k du II de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

**SARL ANALYSES QUALITE**  
**MICROBIOLOGIE CONSEIL**

(siren : 438826919)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2018,2019,2020.**

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour la Ministre et par délégation

La cheffe du département des  
politiques d'incitation à la recherche et  
au développement

**Christine COSTES**